

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

05 septembre 2011

L'an **deux mille onze le cinq septembre**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2011

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puud**, M. Patrick **Barrière**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Pierre **Tomada** Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, Mme Ghislaine **Cuoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Philippe **Laveix**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Annette **Quebec**, Mme Sylvie **Panchout**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Gilles **Bussac** (pv. Guy Latorre), Mme Marie-José **Lawther**.

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers municipaux ont reçu le compte-rendu des séances des 11 et 25 juillet 2011 et si des remarques sont à formuler.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MAURIN est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Ajout de points à l'ordre du jour

1. **Mise à disposition d'un chauffeur de bus auprès du SI de ramassage de St Brice Coirac**

ORDRE DU JOUR

1. Réhabilitation immeuble de la Poste - Hébergement du service pendant la durée des travaux

- **Signature d'une Convention de mise à disposition d'un local communal dans l'attente de la mise en œuvre des travaux de réfection du bureau de poste et pendant la durée de ces travaux**

Considérant le grand état de vétusté voire d'insalubrité des locaux affectés à l'agence postale et les infiltrations d'eau qui se sont produites lors des fortes pluies de ces derniers jours,

Considérant le projet de réhabilitation de l'immeuble dans son ensemble et de réaménagement des locaux affectés à la Poste,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir dès à présent l'hébergement provisoire de l'agence postale. Les locaux de l'ancien logement de fonction du trésorier, rue du 8 mai, conviendrait parfaitement.

Convenu avec les services de la Direction Territoriale de l'Enseigne de la Poste, il y a lieu de signer avec L'enseigne La Poste, une convention de mise à disposition d'un local en vue d'installer un bureau de poste provisoire. Cette mise à disposition sera consentie moyennant une indemnité fixée à l'euro symbolique. Les frais de fonctionnement seront à la charge de la Direction Territoriale de l'Enseigne de la Poste.

Cette convention, souscrite pour une durée de 6 mois, pourra être renouvelée autant de fois que nécessaire.

Après échange de vues, Le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention pour une durée de 6 mois, renouvelable.
- Fixe le montant de l'indemnité d'occupation des lieux à l'euro symbolique,
- Dit que les charges de fonctionnement seront à la charge de Direction Territoriale de l'Enseigne de la Poste.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du départ de Sophie Bréda, responsable du Pôle Administratif, de la Mairie de Sauveterre.

Sophie Bréda deviendra à compter du 1er octobre Responsable des Ressources Humaines au sein de la Mairie de La Réole.

Monsieur le Maire félicite Sophie Bréda pour cette nomination et pour ces nouvelles fonctions. Il la félicite d'avoir eu le courage de souhaiter changer de collectivité. Il est persuadé que son talent sera rapidement reconnu au sein de la Mairie de La Réole. Il la remercie au nom du Conseil Municipal et au nom de tous les élus avec lesquels elle a travaillé depuis plus de 20 ans au sein de la Mairie.

Il rappelle en quelques phrases l'aide que Sophie Bréda a apporté au nouveau Conseil Municipal depuis l'élection de 2008 et tout ce qui a été mis en place grâce à son appui et à ses conseils avisés : organisation des services en 3 pôles, informatisation, action sociale, formation, mise en place des projets, ...

Il la remercie à nouveau et annonce qu'un hommage sera rendu à cette longue collaboration entre Sophie Bréda et la commune de Sauveterre, à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux, en janvier prochain. A cette occasion Sophie Bréda recevra la médaille Communale, Départementale, Régionale avec l'échelon Argent.

➤ Création d'un poste d'Attaché Territorial à temps complet

Considérant le départ de Madame Sophie Bréda, Rédacteur Chef, qui assurait les fonctions de secrétaire de mairie,

Considérant l'évolution démographique de la commune de Sauveterre de Guyenne qui approche les 2000 habitants, et l'obligation de recruter un attaché territorial, détaché sur un poste fonctionnel de Directeur Général des Services dès 2000 habitants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer dès à présent au tableau des effectifs de la commune, un poste d'attaché territorial à temps complet, faisant fonction de Secrétaire Général de mairie, en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide, par 18 voix pour :

1. D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
2. De créer à compter du 1^{er} octobre 2011 un poste d'attaché (catégorie A), à temps complet pour un service de 35 heures hebdomadaires,
3. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
4. De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

5. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

➤ **Mise à disposition d'un chauffeur de bus auprès du SI de ramassage de St Brice-Castelvieil-Coirac-Saint Génis du Bois-Martres**

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire de St Brice-Castelvieil-Coirac-Saint Génis du Bois-Martres vient de recruter un agent pour assurer le service ramassage scolaire. Néanmoins, cet agent prépare son permis transport en commun et ne peut assurer le service dans l'immédiat.

Ce syndicat n'a pas trouvé de personnel intérimaire et Monsieur le Maire propose, à titre solidaire entre collectivités, de mettre à disposition un agent de la commune en CUI avec son accord pour assurer le service de manière temporaire.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition. La collectivité remboursera à la commune de Sauveterre la contrepartie du traitement de l'agent.

Questions diverses

- Monsieur Ballarin interroge Monsieur le Maire au sujet des entraînements de l'équipe de Handball qui se tiennent à la salle de sport de Bonard depuis le début du mois de septembre et demande quelles sont les conditions de mise à disposition de cette salle.

Monsieur Barrière expose que le club de Hand de Monségur a sollicité l'aide de la commune de Sauveterre pour pouvoir s'entraîner dans l'attente de la réfection de la salle de sport de Monségur. Monsieur Barrière et Monsieur le Maire ont donné un accord de principe considérant qu'il est important de s'entraider entre collectivités. Pour formaliser les conditions de cette mise à disposition, il est d'ores et déjà prévu de soumettre à l'assemblée lors de la prochaine séance du 12 septembre 2011, la signature d'une convention entre l'association monséguraise et la commune de Sauveterre. Monsieur le Maire ajoute que ce sera peut être l'occasion d'éveiller des dispositions à la pratique du handball à Sauveterre.

Agenda

- Vendredi 9 septembre 2011 – 18 H : Festival Ouvre la voix – prologue départ vers Mesterriex Arrivée à la cave coopérative des coteaux d'Albret à 19 H 30 – Pique-nique et concert programme sur http://www.rockschool-barbey.com/ouvre_la_voix.htm
- Lundi 12 septembre 2011 – 20 H 30 : Conseil Municipal
- Vendredi 16 septembre 2011 – 9 H 30 : Commission Urbanisme – PLU
- Samedi 1^{er} octobre 2011 – Représentation théâtre salle des fêtes organisée par Radio Entre-deux-Mers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.